Image not found or type unknown

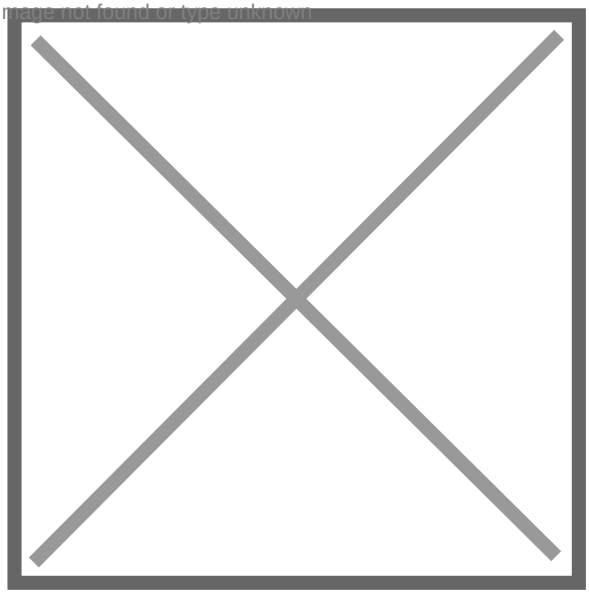

Report d'audiance et sortir libre a la barre

Par **emilieb**, le **13/03/2010** à **11:04**

Bonjour, quand on est en prison jusqu'au 12 juin et qu'on est convoqué le 2 juin pour une nouvelle affaire,peut on faire un report d'audiance pour préparer sa défense,en sachant qu'il n'y a pas d'avocat et si oui doit rester en prison jusqu'au jugement,sachant qu'il n'y a pas de mandat de dépôt
mon ami a t'il le droit de reporter le jugement,demeure t'il libre le 12 juin?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés